

Résolution générale

Le XIIIème congrès de l'Union Départementale Force Ouvrière du Val d'Oise, réuni les 21 et 22 mars 2024 à St Ouen l'Aumône réaffirme son attachement indéfectible à l'indépendance syndicale affirmée par la Charte d'Amiens adoptée le 13 Octobre 1906 par la vieille CGT de 1895 que continue Force Ouvrière.

Face à la guerre

mobilisons-nous pour la paix !

Le CONGRES constate que c'est la première fois qu'il se trouve réuni dans un contexte international aussi alarmant. Après l'odieux attentat perpétré par le Hamas le 7 octobre, la population palestinienne de Gaza subit d'incessants bombardements et massacres, le conflit loin de s'apaiser menace de s'étendre aux pays limitrophes d'Israël.

Le CONGRES se félicite de la présence commune des URIF lors la manifestation du 9 mars 2024 ; il estime que ce qui a été réalisé le 9 mars à l'échelle des URIF doit désormais l'être au niveau national, pour qu'avec des millions de travailleurs du monde entier, il soit exigé :

- un cessez-le-feu immédiat et définitif, la fin des détentions arbitraires, la libération des otages et la levée du blocus de Gaza

C'est pourquoi l'UDFO95 a fait sienne la déclaration des syndicalistes américains avec les URIF FO, CGT, FSU et Solidaires.

Le CONGRES appelle l'ensemble des adhérents de ses syndicats à s'associer, chaque fois que possible aux initiatives prises sur le département, comme le fait l'UD, pour le cessez le feu à Gaza, pour la paix !

« L'union des travailleurs fera la paix du monde » (Léon Jouhaux)

Le CONGRES condamne les déclarations « va-t'en guerre » du Président Macron à propos de l'Ukraine et l'acharnement des médias à surenchérir présentant la guerre comme inéluctable en Europe. Le CONGRES n'accepte pas que 413 milliards soient destinés la fabrication d'armes et à l'application de la loi de programmation militaire ; la population de ce pays veut vivre, elle ne veut

pas tuer, elle a besoin que ces 413 milliards reviennent aux services publics.

La population ne veut pas que ses enfants servent de chair à canon, c'est pourquoi le CONGRES exige l'abandon total du Service National Universel (SNU) qui militarise l'école publique et dévoie sa mission qui demeure de préparer les enfants à devenir des citoyens éclairés. Le budget du SNU doit revenir à l'éducation et non à la militarisation des élèves.

Développer notre organisation pour défendre la République et les libertés démocratiques

Le CONGRES condamne la multiplication des mises en cause de militants syndicalistes pour leur action revendicative. L'UD continuera à être présente aux côtés de ces derniers chaque fois que nécessaire.

Le CONGRES, comme la Confédération exige le retrait pur et simple de la loi immigration, car comme le dit le communiqué de presse confédéral du 25 janvier qui condamne « *une loi qui de l'aveu même du gouvernement était contraire à la Constitution. Pour FO, ce texte particulièrement régressif porte gravement atteinte aux principes républicains d'égalité et de solidarité. Les dispositions portant sur la régularisation des travailleurs sans titre de séjour sont maintenues. Elles donnent au préfet le pouvoir décisionnaire sur l'octroi ou non de ce titre. FO dénonce une mesure qui renforce l'arbitraire, fragilisant encore un peu plus la situation des travailleurs sans papiers.* »

Le congrès s'insurge contre la désignation permanente d'une religion comme génératrice de potentiels terroristes. Cette remise en cause permanente de la laïcité est inacceptable. Le respect de la loi de 1905 est l'un des fondements de la démocratie républicaine dans notre pays.

RETRAITES : pour l'abrogation de la loi Macron – Borne

Le congrès réaffirme son attachement à la retraite par répartition ainsi qu'à sa gestion pari-

taire indépendante de l'État. Il réaffirme également son attachement au maintien de tous les régimes, dont les régimes spéciaux, le code des pensions civiles et militaires de retraite et la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Opposé à tout allongement de la durée de cotisation, tout recul de l'âge légal de départ à la retraite et toute disparition des régimes spéciaux, il condamne la contre-réforme principalement destinée à satisfaire les exigences des marchés financiers et de la Commission européenne. Le congrès rappelle que 62 ans c'est déjà trop et revendique le retour au départ à la retraite à 60 ans avec le retour aux 37,5 annuités et toutes les bonifications.

Les décrets d'application de la loi sont tombés durant l'été. Ils confirment tous la dégradation considérable que constitue cette mesure et nous confortent dans notre volonté de voir cette loi abrogée.

Le congrès s'oppose à toutes les attaques contre l'AGIRC/ARRCO et notamment contre la dernière en date, menaçant ces dernières d'une « ponction étatique » pour financer le MICO (minimum contributif) « pas de retraite inférieure à 1200 euros » annoncé par les auteurs de l'allongement de la durée de cotisations.

SALAIRES : pour l'augmentation générale des salaires, des pensions et des minima sociaux

Cette revendication portée depuis toujours par Force Ouvrière prend aujourd'hui une acuité particulière avec une inflation considérable et la perspective de l'effet d'aubaine que constitue les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. Ce ne sont pas les primes ou chèques « énergie » qui vont résoudre le problème. Les profits ne cessent d'augmenter alors que les salaires et les traitements dans la fonction publique peinent à décoller quand ils ne sont pas purement gelés.

Aussi le congrès revendique l'augmentation générale des salaires, pensions et minima sociaux. Devant les inégalités, notamment femmes-hommes, il revendique « à travail égal – salaire égal ». Il revendique également un accès identique des femmes aux postes à responsabilité.

Faisant sienne l'orientation de la Confédération,

le congrès invite tous les syndicats à exiger une augmentation générale des salaires, à exiger quand il le faut l'ouverture de négociations et à faire respecter les NAO quand elles sont différées par les employeurs. Dans la fonction publique, le congrès exige la revalorisation du point d'indice et le rattrapage qui se monte à plus de 27,5 % depuis les années 2000. Le congrès exige immédiatement une augmentation au moins à hauteur de l'inflation.

Il rejette toute tentative d'individualiser les salaires, au travers des primes de résultats, primes au mérite, PACTE ou tout autre dispositif tendant à rémunérer à la tâche. En résumé, le congrès rejette toute tentative d'associer le capital et le travail en donnant à croire que les intérêts des employeurs et des salariés sont liés.

Sans être dupes des intentions du gouvernement qui tente d'associer les organisations syndicales à sa politique, le congrès se félicite de la position de la Confédération visant à maintenir, coûte que coûte, l'indépendance de notre organisation syndicale.

Enfin le Congrès s'oppose à toute baisse de prestations pour les assurés sociaux et allocataires, et dénonce la réforme du RSA conduisant à la réalisation d'un travail obligatoire payé très largement en dessous du SMIC.

Il revendique un SMIC à hauteur de 80 % du salaire médian. Le congrès dénonce les conséquences néfastes de la prime d'activité. Cet artifice de pouvoir d'achat ne peut se substituer au salaire. Seules les augmentations de salaires participent au financement de la protection sociale collective et ainsi au salaire différé.

Face à une inflation galopante qui conduit à la misère des centaines de milliers de salariés, le congrès revendique le blocage des loyers et des dispositifs de contrôle des prix, notamment des produits de première nécessité.

Concernant ces deux derniers points, le congrès invite tous les adhérents, et au-delà, tous les salariés à prendre contact avec l'AFOC 95 (Branche logement social et Branche consumérisme). Il invite les adhérents FO à créer leur compte sur le site <https://sos.afoc.net>.

Défense des services publics :

pas de République sans service public

Au-delà de ce slogan qui résume bien les enjeux de la défense, en toute circonstance des services publics, le Congrès exige le maintien et le rétablissement de tous les services publics qui ont été démantelés au cours des dernières années : Écoles, trésoreries, agences Pôle Emploi, centres de PMI, bureaux de Poste, centres d'accueil et de soin de la sécurité sociale, agences d'EDF, volonté de privatisation de la RATP, ouverture à la concurrence menaçant la SNCF...

Le congrès condamne la fuite en avant que constitue le recours au « tout digital » qui déshumanise le service public et éloigne l'utilisateur. Il demande la réouverture de tous les points d'accueil afin d'offrir un service public digne de ce nom.

Ce sont les politiques d'austérité qui pèsent à la fois sur les usagers de ces services publics mais également participent à la destruction des statuts des agents. En ce sens, le Congrès exige l'abrogation de la Loi sur la transformation de la Fonction publique et le retour à tous les statuts des entreprises publiques et leurs renationalisations.

Concernant les personnels, le congrès exige le remplacement de tous les départs à la retraite, le recrutement systématique au statut ainsi que le retour de toutes les prérogatives des commissions paritaires.

Hôpitaux :

Après la crise sanitaire que nous avons connue ces trois dernières années, le Congrès salue l'engagement des personnels qui méritent bien mieux que des applaudissements à 20 heures. Il exige une véritable revalorisation de tous les personnels, y compris les personnels médico-sociaux.

Il exige également la réouverture de tous les lits, services fermés ces dernières années et l'arrêt immédiat des fusions des hôpitaux et des groupements hospitaliers de territoire.

Le Congrès s'oppose fermement aux fermetures des services, notamment des urgences, et à la restriction de leurs horaires d'ouvertures. Il exige le recrutement des personnels nécessaires.

Concernant les personnels, le Congrès exige la véritable reconnaissance de ces derniers, au travers de rémunérations dignes au-delà des me-

sures du « Ségur de la Santé » répondant à leurs revendications, seule manière de stopper la fuite massive de l'hôpital. Il exige, par ailleurs, le rétablissement des instituts de formation des personnels de santé qui ont été massivement fermés ces dernières années. Le congrès exige un accès favorisé aux formations promotionnelles diplômantes.

Il exige la levée immédiate de la mesure prise par le Centre Hospitalier René Dubos de Pontoise, à savoir l'obligation de passer par le 15 pour avoir accès au service des Urgences.

Sécurité Sociale :

Le Congrès condamne la loi de Financement de la Sécurité Sociale 2024 qui amplifie la destruction des hôpitaux publics et remet en cause les droits des assurés, allocataires et pensionnés. Cette loi contient l'ambition de démanteler la Sécurité Sociale de 1945 et met en danger de mort les Services médicaux de l'Assurance Maladie via son article 27 qui prévoit un transfert de la compétence en termes de contrôle des arrêts maladie vers les médecins contrôleurs financés par l'employeur.

Le congrès exige l'arrêt des suppressions d'emploi et le maintien de toutes les agences d'accueil CAF et CPAM et la réouverture 5 jours sur 5 des agences fermées.

Informé des déclarations gouvernementales récentes, le congrès rejette la fusion de la carte vitale et de la carte d'identité. Il exige le maintien du dispositif des affections de longue durée actuel.

Le congrès condamne la loi Immigration qui est utilisée pour remettre en cause l'égalité d'accès aux soins et aux droits à la Sécurité Sociale.

Il revendique le maintien de l'aide médicale d'État gérée par la Sécurité Sociale.

Le Congrès s'oppose à toute baisse de prestations pour les assurés sociaux et allocataires, et dénonce la réforme du RSA conduisant à la réalisation d'un travail obligatoire payé en dessous du SMIC. Cette réforme jette l'opprobre sur les allocataires et attaque notre modèle social républicain de solidarité.

Le congrès s'oppose aussi à la mise en place du versement à la source qui menace directement

l'existence des CAF et la qualité du service aux allocataires.

Le Congrès s'oppose à toute baisse des prestations sociales et allocations des assurés, notamment celles mises en œuvre par le nouveau calcul du montant net social qui abaisse le montant des prestations (RSA et prime d'activité) des plus précaires. Le Congrès soutient la bataille menée par la Confédération dans son exigence d'abandon de la prise en compte du montant net social pour le calcul des prestations.

Le congrès condamne l'objectif gouvernemental d'étatisation de la sécurité sociale. Il condamne la mise en place de la CNSA appelée également 5^e branche (autonomie) qui se substitue au financement par l'assurance maladie pour les soins des personnes en EHPAD. Cette sortie de la prise en charge des soins par l'assurance maladie conduit la CNSA à dire « *une réforme des lois de financement de la sécurité sociale pour prendre acte de ce changement apparaît dès lors nécessaire sur ce point* ».

Éducation nationale et enseignement supérieur et de la recherche :

Aujourd'hui l'Ecole est en grand danger. Les réformes successives ont conduit à la remise en cause des statuts de tous les personnels, comme la loi très mal nommée « école de la confiance », comme les réformes de la voie professionnelle, du collège, du lycée, comme les multiples expérimentations qui aujourd'hui transfèrent de plus en plus l'Ecole aux collectivités territoriales contre le cadre national de l'Ecole.

La réforme des lycées professionnels organise la destruction de l'enseignement professionnel, public, laïque et gratuit sous statut scolaire. C'est une attaque directe contre les formations et les diplômes des élèves qui deviendraient une main d'œuvre gratuite pour les patrons. C'est aussi la destruction du statut de professeur de lycée professionnel, fonctionnaire d'État. Avec la confédération, le congrès exige le retrait de la réforme Macron-Grandjean.

Aujourd'hui, c'est la loi 3DS qui permet, dans le cadre d'expérimentations, de transférer de multiples compétences de l'Education nationale vers les collectivités territoriales. A cette attaque fron-

taile qui détruit les statuts s'ajoute la suppression massive des postes, des classes et des établissements qui a pour conséquence la multiplication des classes surchargées, la baisse du nombre d'enseignement disciplinaire pour les élèves. Le congrès exige l'ouverture des postes d'infirmières et d'assistante sociale dans chaque établissement dans l'intérêt des élèves et des personnels.

A cela s'ajoute la remise en cause du baccalauréat, premier examen universitaire, couplée à Parcours'Sup qui empêchent plus de 150 000 bacheliers à accéder à l'université de leur choix. C'est la remise en cause des diplômes qui à terme remettront en cause les conventions collectives. En résumé, en s'attaquant au cadre national de l'Ecole, en supprimant les statuts, en supprimant des milliers de postes, c'est l'égalité de tous à l'accès au savoir, aux diplômes et donc aux conventions collectives qui est remis en cause.

Le congrès dénonce l'usage du tout numérique imposé aux enseignants qui accroît leur charge de travail, s'oppose à leur liberté pédagogique et dégrade les conditions d'apprentissage des élèves.

Le congrès exige le retrait de la réforme du « choc des savoirs » qui organise le tri social des élèves et le renforcement des inégalités.

Depuis la mise en place de la loi Montchamp de 2005, les conditions d'accueil et de prise en charge des élèves en situation de handicap ne cessent de se dégrader, privant certains enfants des soins et de l'enseignement spécialisés dont ils ont besoin. Les personnels de l'Education nationale, du médico-social et les parents d'élèves constatent tous les jours les dégâts de l'inclusion scolaire systématique et forcée. Ils la subissent au quotidien avec les conséquences du manque de soins dus aux élèves en situation de handicap sur les conditions de travail des personnels mais aussi sur les droits d'apprentissage de tous les élèves.

Le congrès dénonce la précarité des conditions de travail et de rémunération des personnels Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH) encore aggravées par leur mutualisation au sein des Pôles Inclusifs d'Accompagnements

Localisés (PIAL). Il revendique l'obtention d'un vrai statut et d'un vrai salaire pour les AESH par leur intégration au sein d'un corps de la fonction publique, ainsi que l'abandon des PIAL et de la mutualisation des moyens.

L'acte II de « l'école inclusive » prévoit notamment que l'Education Nationale détermine le nombre d'heures d'accompagnement d'un élève. La compétence de décideur et payeur serait donc détenue par l'Education Nationale dans le cadre d'un budget fermé et donc d'une baisse des moyens.

Face à la gravité de la situation, Force Ouvrière a appelé à la grève et à la manifestation nationale à Paris jeudi 25 janvier sur les revendications urgentes :

- défense de l'enseignement spécialisé et adapté
- maintien et création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux
- un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH
- le retrait de l'acte 2 de l'école inclusive

Emploi et formation professionnelle

Compte tenu des changements structurels de certains secteurs d'activité, il est plus que jamais urgent de renforcer et simplifier les dispositifs de formation professionnelle continue, professionnalisants, certifiants, qualifiants et garants d'un emploi stable.

Le Congrès s'oppose à la mise en place de France Travail qui remet en cause les dispositifs d'aide à la recherche d'emploi, mais aussi entend conditionnaliser les indemnités : un projet destructeur pour le service public de l'emploi ainsi que son financement par une ponction supplémentaire sur les recettes de l'Unedic amplifiant ainsi son déficit.

Le congrès rappelle que l'accompagnement des demandeurs d'emploi doit rester une prérogative du service public de Pôle Emploi et ne peut en aucun cas être conféré à des entreprises privées qui s'engraissent sur le dos des chômeurs à l'exemple de la gestion des entreprises d'intérim ou des plateformes de portage.

A ce propos, le Congrès rappelle, avec sa Confédération, sa demande de conditionnalité des aides publiques en faveur des entreprises.

Enfin le congrès rappelle que le CDI doit être la

norme qui régit les relations contractuelles entre les salariés et leur employeur, que l'égalité femme-homme en matière de salaires ne doit plus être un simple vœu mais doit s'appliquer immédiatement, y compris avec des amendes en cas de non-respect.

Le congrès continue d'exiger l'abrogation de la loi Pénicaud.

Contre le « choc de décentralisation »

Attaché à l'unité de la République, le Congrès s'oppose au projet, qualifié par Valérie Pécresse de « Révolution girondine », qui entend casser dans quasiment tous les domaines l'égalité d'accès et de traitement des citoyens sur tout le territoire de la République (SMIC, Ecole, santé, emploi,...). Le congrès invite les syndicats à assurer la diffusion la plus large du numéro spécial du journal de l'UD « choc de décentralisation » consacré à ce néfaste projet et à soutenir et participer à toutes les initiatives.

Il demande à la Confédération d'intervenir en direction du gouvernement pour qu'il rejette les 45 propositions de Valérie PECRESSE.

Renforcer Force Ouvrière pour gagner sur les revendications

Le congrès apporte son soutien à toutes les équipes syndicales ainsi que son appui et son conseil. Tous les syndicats sont invités à remonter les informations et mobilisations à l'UD.

Il invite l'ensemble des syndicats à multiplier les réunions d'information et les initiatives, dans l'unité la plus large possible, quand les conditions le permettent, afin de faire valoir les revendications légitimes des salariés. Pour ce faire, il invite l'ensemble des syndicats à faire connaître très largement les positions de l'UD et de la Confédération afin de préparer les conditions de la riposte aux politiques destructrices de droits voulues par le gouvernement et le patronat. Pour ce faire, il engage les syndicats à mettre tout en œuvre pour renforcer les structures FO et développer la syndicalisation chez les cadres et à conquérir de nouvelles implantations en liaison avec l'UD et les fédérations concernées.

Adoptée à l'unanimité.